

## Publication sur les conventions réglementées en application de l'article L. 22-10-13 du Code de commerce

Toulouse, le 21 décembre 2022

La société Latécoère SA, consécutivement à l'autorisation du Conseil d'administration réuni le 20 décembre 2022, a signé ce jour un avenant au contrat de travail conclu avec M. Grégoire Huttner, Directeur Général Délégué de la Société, relatif à (i) ses nouvelles attributions, (ii) l'évolution de sa rémunération et avantages sociaux et (iii) aux modalités de rupture de son contrat de travail.

Compte tenu du fait que la Société n'a pas réalisé de bénéfices au titre de l'exercice 2021, le rapport entre le prix de la convention et le dernier bénéfice annuel de la société est sans objet.